ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1125

présenté par
Mme Park, Mme Lazaar, Mme Moutchou et Mme Elimas

ARTICLE 45

À l’alinéa 26, après la première occurrence du mot:

« environnement »,

insérer les mots :

« et de l’autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s’agit d’associer l’Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires au comité des parties prenantes qui est mis en place afin d’enrichir l’information et les échanges sur le volet des nuisances sonores.